

ARRETE N°1211

**ACCORDANT LA MEDAILLE D'HONNEUR
DES SAPEURS-POMPIERS**

PROMOTION DU 14 JUILLET 2021

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en un département et les actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont notamment fait preuve de dévouement :

Médaille de Bronze

- BONNET Fabien, Caporal-chef SPV, CSP Saint-Denis
- CADIX Florent, Caporal-chef SPV, CIS Saint-Paul
- GARNIER Teddy, Sergent de SPV, CIS La Possession
- HOARAU Gérard Antonio Jean, Caporal-chef SPV, CIS Bras-Panon
- COLLET Katia, Sergent -chef de SPV, CIS La Possession
- SERAPHIN Matthieu, Caporal-chef SPV, CIS Saint-Paul

Médaille d'Argent

- BOUTARD Olivier, Caporal-chef de SPP, COS Nautique
- BOYER Yannick, Sergent de SPP, COS Nautique
- LOUISE Yannick, Caporal de SPP, CSP Saint-Denis
- POULOT Sylvano, Caporal-chef de SPV, CIS Saint-Paul

Médaille d'Or

- BAILLIF Bertrand Fabrice, Sergent-chef de SPP, CIS La Possession
- GONTHIER Jean-Michel, Caporal-chef de SPP, CIS Cilaos
- GRONDIN Judex, Adjudant-chef de SPP, CIS Bernica
- LARTIN Jean Eric, Caporal-chef de SPP, CIS Bernica
- LAURET Patrick, Adjudant-chef SPP, GTNE
- MAILLOT Eric, Lieutenant de 1ère classe de SPP, CIS Etang-Salé
- MAILLOT Max Paul, Adjudant-chef de SPP, CIS Cilaos
- MAILLOT Thierry, Sergent de SPP, CIS Bras-Panon
- PAYET Thierry, Sergent de SPP, CIS Cilaos
- RIVIERE Dominique, Adjudant-chef de SPP, CIS Saint-leu
- SABATIER Jean Bernard, Sergent-chef de SPP, CIS Bernica
- TURPIN Franck, Adjudant-chef de SPP, CIS Cilaos

Médaille Grand Or

- BEGUE Jean Maximin, Adjudant-chef de SPP, CIS La Possession
- MADEN Johany, Adjudant-chef de SPP
- OLERY Henri Paul, Caporal-chef de SPP

Article 2 : Madame la secrétaire générale et Madame la directrice de cabinet sont chargées, chacun en ce qui lui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Saint-Denis, le 13 JUN. 2021
Le Préfet


Jacques BILLANT